

# COMMISSION DE DISCIPLINE

## REUNION DU 23/05/2023

### ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

- ZARZI ABDELAZIZ.....PRESIDENT
- BAHLOUL OMAR.....SECRETAIRE

### ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

*Séance ouverte à 14h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.*

### 1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

#### AFF N°323: RENC ADM/UCBI (S) DU 13/05/2023

- ARKOUB A/Cherif lic N° 40707(ADM) Avertissement pour jeu dangereux.
- ZITOUNI Med Adem lic N° 30307 (ADM) Avertissement pour jeu dangereux.
- BENDJEDOU A/Sadik lic N° 41007 (ADM) 1M/F pour jeu dangereux.
- HAYOUNE Mohcene Lic N° 20707 (ADM) 1 M/F pour jeu brutal

#### AFF N° 324 : RENC CRAC/USGA (C ) DU 12/05/2023

- BOUKOUS Aymen lic N° 407006(CRAC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- SEREIF Younes A/Rahmane lic N° 11206 (USGA) Avertissement pour comportement anti-sportif.

#### AFF N° 325 : RENC IRBAS/URBH (M) DU 12/05/2023

- Vu la feuille du match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale que l'équipe URBH se présente sur le terrain avec un effectif de quatre (04) joueurs.
- Vu l'article 49 règlement championnat jeunes.

### PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe URBH pour octroyer le gain du match au club IRBAS qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts.
- Défalcation d'un point à l'équipe (M) URBH
- Amende de 5000.00 DA au club URBH payable avant le 12/06/2023.

**Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.**

## AFF N° 326 : RENC CRAC/USK (S) DU 19/05/2023

- Vu la feuille du match.
- Vu le rapport de l'arbitre et du délégué du match qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu l'absence de l'équipe CRAC sur le terrain constaté par l'arbitre.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 19/05/2023 à 14h30 au stade Benabdelmalek.
- Attendu qu'après un temps réglementaire l'arbitre à constaté le forfait de l'équipe CRAC 1<sup>E</sup> FORFAIT.
- Attendu que le non déroulement de la rencontre est imputable au club CRAC (Equipe recevante)
- Vu l'article 62 Règlement championnat foot-ball honneur .

### PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner Match perdu par pénalité au club CRAC pour octroyer le gain du match à l'équipe USK qui marque (03) trois points et (03) trois buts.
- Défalcation de (06) Six points au club CRAC (phase retour)
- Amende de 15000.00DA est infligée au club CRAC payable avant le 19/06/2023.

**Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.**

#### AFF N° 327 : RENC ESB/ADM (S) du 20/05/2023

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué du match qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu l'absence de l'équipe ESB sur le terrain constaté par l'arbitre.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 20/05/2023 à 14H30 AU STADE Khroub
- Attendu qu'après un temps réglementaire l'arbitre à constaté le forfait de l'équipe ESB
- Attendu que le non déroulement de la rencontre est imputable au club ESB (Equipe recevante)
- Vu l'article 62 Règlement championnat jeunes

### PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité au club ESB Pour octroyer le gain du match à l'équipe ADM qui marque (03)trois points et (03) Trois buts.
- Défalcation de 06 (Six) points au club ESB (Phase retour)
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club ESB payable avant le 20/06/2023.

**Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.**

### **AFF N° 328 : RENC CREG/MCHB (S) DU 19/05/2023**

- BOUANINBA Med Fadi lic N° 0481 (MCHB)  
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- CHEROUANA Faycal lic N° 2440 (MCHB)  
Avertissement pour comportement anti-sportif.

### **AFF N° 329 : RENC ASPTTC/WRDC (C) DU 13/05/2023**

- FATMI A/Lah lic N° 50607 (WRDC) 1 M/F pour  
cumul de carton exclu.
- KAOUA Aymen lic N° 20406 (ASPTTC)  
avertissement pour comportement anti-sportif.

### **AFF N° 330 : RENC MBC/ASPTTC (J) DU 20/05/2023**

- DJIMLI A/Rahim lic N° 0904 (MBC) Avertissement  
pour comportement anti-sportif.
- DERBAL Fouad entraîneur du club MBC  
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- DERBAL A/Rahim entraîneur adjoint  
avertissement pour comportement anti-sportif.

### **AFF N° 331 : RENC UCBI/CREC (S) DU 19/05/2023**

- MEKTI Souhaib lic N° J0101 (CREC) 4 M/F pour  
insultes envers arbitre exclu et amende de  
5000.00DA est infligée au club

### **AFF N° 332 : RENC AOR / CSAM (C) DU 20/05/2023**

- AOUADI Salah eddine lic N° 2891 (AOR) 2 M/F  
pour insultes exclu et amende de 5000.00 DA est  
infligée au club.

### **AFF N° 333 : RENC MBC/ASPTTC (J) DU 20/05/2023**

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non  
déroulement de la rencontre suite a un effectif  
réduit de la part du club MBC présence de  
(08)Huit joueurs.
- Vu l'article 49 règlement championnat jeunes.

#### **PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe MBC pour  
octroyer le gain du match au club ASPTTC qui  
marque (03) trois buts etTrois points.
- Défalcation d'un point à l'équipe MBC (J)
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club MBC.

### **AFF N° 334 : RENC WRDC/OAM (J) DU 20/05/2023**

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non  
déroulement de la rencontre suite a un effectif  
réduit de la part du club WRDC présence de  
(07)sept joueurs.
- Vu l'article 49 règlement championnat jeunes.

#### **PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe WRDC pour  
octroyer le gain du match au club OAM qui marque  
(03) trois buts et Trois points.
- Défalcation d'un point à l'équipe WRDC (J)
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club WRDC.

### **AFF N° 335 : RENC JSNV/UJC (M) DU 19/05/2023**

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non  
déroulement de la rencontre suite a un effectif réduit  
de la part du club JSNV présence de (03)Trois joueurs.
- Vu l'article 49 règlement championnat jeunes.

#### **PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe JSNV pour  
octroyer le gain du match au club UJC qui marque  
(03) trois buts et Trois points.
- Défalcation d'un point à l'équipe JSNV (M)
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club JSNV.

### **AFF N° 336 : RENC ESBAS/MBAS (M) DU 12/05/2023**

- Vu la feuille du match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non  
déroulement de la rencontre suite à l'absence de  
l'équipe MBAS sur le terrain.

#### **PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :**

- Match perdu par pénalité l'équipe MBAS pour  
octroyer le gain du match à l'équipe ESBAS qui  
marque (03) points et (03) trois buts.
- Amende de 15000.00DA est infligée au club MBAS

**AFF N° 337 : RENC CESAM/MBSC (C et M ) du 20/05/2023**

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres qui signalent le non déroulement des rencontres (C et M) suite à l'absence des joueurs du club CESAM

**PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe CESAM (C et M) pour octroyer le gain du match au club MBSC qui marque (03) trois points et (03) trois buts pour les deux catégories (C et M).
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club CESAM pour les deux catégories cadets minimes.

**AFF N° 338 : RENC TRHB/CSN (C ) DU20/05/2023**

- Vu la feuille du match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence du club CSN sur le terrain

**Par ces motifs la CD décide :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe CSN pour octroyer le gain du match à l'équipe TRHB qui marque (03) trois points et (03) trois buts
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club CSN.

**AFF N° 339 : RENC EMC/ESAA (C et M) DU 20/05/2023**

- Vu les feuilles des matchs
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non déroulement des rencontres suite à l'absence du club ESAA (C et M) sur le terrain

**Par ces motifs la CD décide :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe ESAA pour octroyer le gain du match à l'équipe EMC qui marque (03) trois points et (03) trois buts pour chaque catégories.
- Amende de 1 5000.00 DA est infligée au club ESAA (Pour chaque catégories).

**AFF N° 340 : RENC CBDM/CAK (J.C.M) DU 19/05/2023**

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres qui signalent le non déroulement des rencontres (J.C.M) suite à l'absence des équipes (J.C.M) du club CBDM

**PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :**

- Match perdu par pénalité à l'équipe CBDM (J.C et M) pour octroyer le gain du match au club CAK qui marque (03) trois points et (03) trois buts pour les trois catégories (J. C et M).
- Amende de 15000.00DA est infligée au club CBDM pour les Trois catégories ( Juniors-C-adets Minimes.

**LE PRESIDENT**

**A . ZARZI**

**LE SECRETAIRE**

**O . BAHLOUL**